

ACTUALITÉS

Questions à Annie Soler, conseillère déléguée aux solidarités et actions sociales



CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX SOLIDARITÉS ET ACTIONS SOCIALES

© Michel Johner

Tout au long de l'année, la CAVEM intervient dans le domaine des solidarités et des actions sociales. Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique et une crèche hospitalière intercommunal font partie des structures présentes sur le territoire. À la CAVEM, Annie Soler gère ces délégations. Présentation.

Madame la conseillère déléguée pouvez-vous nous présenter vos délégations ?

La CAVEM a engagé une politique majeure en faveur de la territorialité qui rassemble 115 000 habitants sur 350 km² pour un budget 2020 de fonctionnement de 130 565 789 euros, avec pour objectif d'optimiser sa gestion et de donner une réponse permanente et adaptée aux besoins évolutifs de la population.

Pour cela, cette mandature a voté un pacte de gouvernance auquel je suis tout à fait favorable. Il s'agit de la colonne vertébrale d'un programme innovant et partenarial dont les maîtres-mots sont : missions, transparence, transversalité, proximité et anticipation.

Mon action s'inscrit dans ce concept fédérateur avec pour délégation « solidarités et actions sociales », mais aussi la crèche hospitalière intercommunale et le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP).

Mon rôle consiste à formuler des propositions et à rechercher des solutions en partenariat avec les institutionnels publics, privés et associatifs dans le but d'améliorer les conditions de travail, de satisfaire au mieux les usagers et ce de manière efficiente dans une démarche de développement durable.

Quels sont les points forts et les points d'amélioration dans ces domaines ?

Nous pouvons, aujourd'hui, nous appuyer sur de nombreux projets forts. Mutualisation et partenariat sont actuellement les critères de gestion ancrés dans la vision entrepreneuriale des collectivités à la fois dans une réalité budgétaire mais aussi de management participatif. C'est le courant propice pour ensementer des projets intercommunaux tels qu'un CIAS. Il s'agit d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale dans le cadre des solidarités. Les maires de Fréjus et de Saint-Raphaël y sont favorables tout en conservant les actions spécifiques de leurs communes. Le CIAS permettrait le passage d'une politique de l'action sociale à un développement social en partageant l'analyse des besoins sociaux véritables. Si l'impact de la Covid a joué sur la formalisation de ce projet du fait du confinement, il n'a pas pour autant freiné la motivation des acteurs institutionnels occupés à le combattre sur le terrain, bien au contraire. Il est d'ailleurs important de rappeler les actions entreprises par la CAVEM pour venir en aide à tous ses habitants touchés personnellement ou professionnellement par la crise. L'intercommunalité a joué pleinement son rôle d'écoute et de soutien actif. L'humain est au cœur des préoccupations du Président de la CAVEM, par ailleurs Président du conseil de surveillance de l'hôpital de Fréjus Saint-Raphaël qui est intercommunal depuis 1972. À ce titre et par cette fonction, le Président œuvre pleinement pour tous les projets concernant l'accueil et la sécurité dans cet établissement (gratuité temporaire du parking, réfection des urgences...) et notamment les projets relatifs à l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche hospitalière réservée prioritairement aux enfants du personnel, mais aussi ouverte à d'autres bénéficiaires. Ce projet induit une extension de la crèche dont l'étude est en cours. La frontière entre le sanitaire et le social est perméable, ainsi des projets concernant l'un et l'autre vont se nourrir mutuellement et seront traités en synergie pour un résultat plus fécond et plus économe comme par exemple la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité.

Quelles réalisations envisagez-vous au cours de votre mandat ?

Le projet de réalisation concernant la crèche hospitalière est bien avancé. Actuellement, le bâtiment de la crèche est à la charge de la CAVEM avec une subvention annuelle supplémentaire de 90 000 euros, et l'effectif à la charge du Centre Hospitalier. Afin de satisfaire l'objectif d'accueillir 10 berceaux supplémentaires, une extension est nécessaire. À l'issue de plusieurs rencontres, la dernière en date du 9 février, un planning de réalisation a été établi avec l'ensemble des partenaires pour un coût estimé à environ 250 000 €. Le début des travaux est prévu pour février 2022 avec une ouverture en septembre 2022.

Concernant le CMPP, l'aménagement de la cour extérieure est prévisionné. Pour le CIAS, nombres d'actions relatives à l'information, à la formation et à l'élaboration d'un document d'analyse des besoins sont à l'étude. La liste n'est pas exhaustive en cette période de crise sanitaire, il faut s'adapter aux réalités des mesures protectrices, mais les moyens techniques mis à disposition permettent de continuer à œuvrer pour la satisfaction des usagers.

Je conclurai par une citation de Georges SAND : « le besoin de s'aider engendre la bienveillance, une indulgence mutuelle, l'absence de toute rivalité ».

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/questions-a-annie-soler-conseillere-deleguee-aux-solidarites-et-actions-sociales-1445.html?cHash=15e4dcc47795bd771e3f1e2d1ab00cc5>